



CONSEIL EUROPÉEN

**Bruxelles, le 30 novembre 2011 (01.12)
(OR. en)**

**EUCO 52/1/11
REV 1**

**CO EUR 17
CONCL 5**

NOTE DE TRANSMISSION

du: Secrétariat général du Conseil
aux: délégations

Objet: **CONSEIL EUROPÉEN
23 OCTOBRE 2011**

CONCLUSIONS

Les délégations trouveront ci-joint la version révisée des conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2011.

S'il faut s'attaquer aux défis immédiats que pose la crise financière, il est également essentiel de redoubler d'efforts pour assurer une croissance durable et créatrice d'emplois. Assainissement budgétaire et réduction de la dette sont d'une importance cruciale pour garantir la viabilité des finances publiques et rétablir la confiance. Parallèlement, une action déterminée s'impose dès à présent pour renforcer l'économie à court terme. Il est donc primordial que l'Union européenne mette en œuvre tous les aspects de la stratégie Europe 2020. Les États membres accéléreront les réformes structurelles, conformément aux recommandations formulées dans le cadre du semestre européen. Dans ce contexte, le Conseil européen a défini aujourd'hui un certain nombre de priorités qui devraient être mises en œuvre rapidement en raison de leurs effets appréciables, à court et moyen terme, sur la croissance et l'emploi. Le Conseil européen a également demandé que l'accent soit davantage mis sur les aspects des politiques extérieures de l'Union européenne qui renforcent la croissance afin d'optimiser leur contribution à la croissance en Europe et de créer les conditions permettant d'attirer plus d'investissements étrangers. Le Conseil européen a défini la position de l'Union pour le sommet du G20, la priorité absolue étant accordée au maintien de la stabilité financière et au rétablissement de la croissance. Il s'est aussi penché sur les préparatifs de la conférence de Durban sur le changement climatique, soulignant qu'il fallait prendre des mesures ambitieuses en vue de parvenir à un cadre mondial complet et juridiquement contraignant pour l'après-2012.



I. POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. Compte tenu du rapport de la Commission sur les **domaines favorisant la croissance**, et dans le prolongement des résultats de la conférence politique sur les sources de croissance organisée le 6 octobre 2011, le Conseil européen a fixé, pour la politique économique intérieure, un nombre limité de priorités essentielles auxquelles il convient de donner suite à court terme afin d'atteindre l'objectif d'une croissance intelligente, durable, inclusive et qui soit écologiquement viable:
 - a) Le marché unique a un rôle majeur à jouer dans la croissance et l'emploi. Il faudrait tout mettre en œuvre pour parvenir à un accord, d'ici la fin de 2012, sur les douze propositions prioritaires énoncées dans l'acte pour le marché unique, en donnant la priorité absolue à celles qui sont susceptibles de favoriser au mieux la croissance et l'emploi. La pleine mise en œuvre de la directive sur les services apportera également des avantages économiques importants; les États membres devraient achever la mise en œuvre de cette directive d'ici la fin de l'année et veiller à ce que les guichets uniques soient totalement opérationnels et que les opérateurs économiques soient parfaitement informés des nouvelles possibilités qu'offre cet instrument. La Commission rendra compte de l'état d'avancement de ce dossier à la fin de 2011.

- b) Le Conseil européen invite la Commission à présenter sans tarder sa feuille de route relative à l'achèvement du marché unique numérique d'ici 2015, en donnant la priorité aux propositions visant à favoriser la mise en place d'un marché unique numérique pleinement intégré par la facilitation du commerce électronique et l'utilisation transnationale des services en ligne. Il convient de veiller en particulier à ce que des progrès soient réalisés rapidement pour ce qui est d'atteindre les objectifs relatifs à la couverture en haut débit définis dans la stratégie numérique, de faciliter l'identification et l'authentification électroniques sécurisées ainsi que de moderniser le régime européen du droit d'auteur, afin de donner à l'UE un avantage concurrentiel et d'ouvrir la voie à de nouveaux modèles d'entreprises, tout en assurant un niveau élevé de protection des droits de propriété intellectuelle et en tenant compte de la diversité culturelle. Le Conseil européen préconise un accord rapide sur le programme en matière de politique du spectre radioélectrique.
- c) Il y a lieu de maintenir la dynamique imprimée à la mise en œuvre du programme d'action pour la réduction des charges administratives, lancé en 2007, afin d'atteindre l'objectif d'une réduction de 25 % d'ici 2012; il est nécessaire de progresser plus rapidement dans les dossiers des comptes annuels, du droit des sociétés, de la fiscalité et des douanes. Le Conseil européen demande que soient rapidement adoptées les propositions de simplification actuellement examinées par le Conseil et le Parlement.

La Commission est invitée à consentir davantage d'efforts afin de réduire la charge réglementaire globale, en particulier pour les PME, notamment en proposant des méthodes de travail concrètes dans le cadre du programme pour une réglementation intelligente. Elle s'est engagée à évaluer l'impact des futures réglementations sur les microentreprises et à examiner l'acquis pour définir, parmi les obligations existantes, celles dont les microentreprises pourraient être exemptées. Le Conseil européen attend avec intérêt le rapport que doit présenter prochainement la Commission afin de pouvoir revenir sur ces questions lors de sa réunion de décembre 2011.

- d) Les États membres veilleront à ce que les recommandations par pays soient pleinement prises en compte dans les décisions nationales concernant la politique budgétaire et les réformes structurelles, en raison de leur importance primordiale pour assurer la viabilité des finances publiques et créer des emplois et de la croissance. Afin d'y concourir, le Conseil européen demande que le Conseil, en coopération avec la Commission, prenne des mesures pour que toutes les actions engagées au niveau de l'Union européenne favorisent pleinement la croissance économique et la création d'emplois.

2. L'énergie, y compris l'efficacité énergétique, ainsi que la recherche et l'innovation sont des domaines fondamentaux pour favoriser la croissance. Le Conseil européen fera le point sur les progrès réalisés dans ces domaines en décembre 2011 et en mars 2012 respectivement, dans le prolongement des orientations concrètes définies en février 2011. Il demande que les mesures qui auront une incidence directe sur la croissance soient mises en œuvre rapidement.
3. Les budgets nationaux étant davantage sollicités à cause de la crise, il est important d'utiliser au mieux les ressources disponibles, en particulier dans les pays qui mettent en œuvre un programme d'ajustement. Le Conseil européen demande que soient adoptées, avant la fin de l'année, les propositions visant à relever temporairement les taux de cofinancement des fonds de l'UE, ceux-ci devant par ailleurs être orientés vers la croissance, la compétitivité et l'emploi. La BEI est invitée à examiner, en étroite coopération avec la Commission, les possibilités de contribuer davantage à doper les investissements en Europe, y compris pour les pays mettant en œuvre un programme d'ajustement.
4. L'Union européenne dispose désormais d'instruments plus puissants pour renforcer sa **gouvernance économique** et faire en sorte que les mesures qui s'imposent soient prises afin de sortir l'Europe de la crise: la stratégie Europe 2020 continue à orienter l'action que mènent l'Union et les États membres en vue de favoriser la mise en œuvre de réformes structurelles propres à stimuler la croissance; le semestre européen contribuera à garantir que les États membres gardent le cap dans la mise en œuvre coordonnée de ces réformes; et le pacte pour l'euro plus permettra de donner une force nouvelle à la coordination des politiques économiques entre les États membres qui y participent. Le paquet des six actes législatifs sur la gouvernance économique, sur lequel un accord est intervenu le mois dernier, permettra d'assurer un niveau bien plus élevé de surveillance et de coordination, nécessaire pour garantir la viabilité des finances publiques et éviter une accumulation de déséquilibres excessifs. Le Conseil européen souligne qu'il est déterminé à mettre en œuvre ce nouveau cadre afin de veiller à ce qu'il soit pleinement et efficacement appliqué. Dans ce contexte, nous saluons l'intention de la Commission de renforcer, en son sein, le rôle du commissaire compétent en vue d'assurer un suivi plus étroit et de mieux faire respecter les règles.

5. Le prochain semestre européen devrait être aussi ambitieux que possible et tirer tous les enseignements du passé. Le Conseil européen se félicite de l'intention de la Commission d'avancer son examen annuel de la croissance à décembre 2011, ce qui permettra au Conseil de préparer minutieusement le Conseil européen du printemps 2012. Les chefs d'État ou de gouvernement reviendront sur certains thèmes du pacte pour l'euro plus en décembre 2011; ils seront en outre informés des progrès réalisés dans les discussions structurées sur les questions relatives à la coordination des politiques fiscales. Les travaux législatifs sur la proposition de la Commission concernant une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés se poursuivent. Le Conseil européen prend note de la proposition de la Commission relative à une taxe sur les transactions financières.

6. Le renforcement de la réglementation du secteur financier reste une priorité essentielle au niveau de l'UE et à l'échelle mondiale. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2008, grâce à la réforme de notre cadre de réglementation et de surveillance, mais les efforts doivent être maintenus afin de remédier aux faiblesses du système financier et d'éviter que d'autres crises ne se produisent à l'avenir. Le Conseil européen salue l'accord intervenu sur les ventes à découvert et demande que soient rapidement adoptées d'autres propositions législatives importantes, telles que celles relatives aux produits dérivés de gré à gré et aux systèmes de garantie des dépôts, qui devraient être adoptées d'ici la fin de l'année, et celles relatives aux exigences de fonds propres, qui devraient l'être d'ici l'été 2012. Il accueille favorablement les propositions sur les marchés d'instruments financiers et les abus de marché et attend avec intérêt les propositions que la Commission présentera en ce qui concerne les agences de notation ainsi que la gestion et la résolution des défaillances bancaires.

Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis par le Conseil Ecofin sur les mesures relatives au secteur bancaire et invite le Conseil à parachever ses travaux lors de sa session du 26 octobre. Ces mesures constitueront un volet essentiel d'un paquet plus large dont les autres éléments seront arrêtés lors du sommet de la zone euro du 26 octobre.

7. Le président a informé le Conseil européen de l'état des préparatifs en vue du sommet de la zone euro des 23 et 26 octobre. Le Conseil européen est convenu qu'il fallait veiller à la cohérence entre les activités respectives de la zone euro et de l'Union européenne, dans le plein respect de l'intégrité de l'Union européenne dans son ensemble et de son fonctionnement à vingt-sept. Dans ce contexte, il incombe à la Commission européenne de veiller à ce que l'ensemble des vingt-sept États membres se conforment à la législation de l'UE, y compris celle relative au marché intérieur, et d'assurer des conditions équitables entre tous les États membres, y compris ceux qui ne participent pas à l'euro. Le président du sommet de la zone euro sera désigné par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro lors de l'élection du président du Conseil européen et pour un mandat de durée identique. Dans l'attente de cette prochaine élection, les sommets de la zone euro seront présidés par l'actuel président du Conseil européen. Le président du sommet de la zone euro tiendra les États membres ne faisant pas partie de la zone euro pleinement informés de la préparation des sommets ainsi que de leurs résultats. Le Conseil européen prend note de l'intention des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro de réfléchir aux moyens de renforcer davantage la convergence économique au sein de la zone euro, d'améliorer la discipline budgétaire et d'approfondir l'union économique, y compris en envisageant la possibilité d'apporter des modifications limitées aux traités. Le Conseil européen rappelle que toute modification des traités doit être décidée par les vingt-sept États membres. Le Conseil européen reviendra sur cette question en décembre sur la base d'un rapport établi par le président du Conseil européen en étroite coopération avec le président de la Commission et le président de l'Eurogroupe.

8. Pour ce qui est des **aspects extérieurs de la politique économique**, l'Europe continuera à favoriser des échanges commerciaux libres, équitables et ouverts tout en défendant avec force ses intérêts, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel à l'égard des principales économies mondiales. Dans le cadre de ses relations extérieures, l'Union européenne peut prendre un certain nombre de mesures qui sont susceptibles de renforcer son potentiel de croissance à court et à long terme.

- a) Si le renforcement et l'élargissement du système multilatéral et l'achèvement du cycle de négociations de Doha dans le cadre de l'OMC demeurent des objectifs essentiels en raison des avantages attendus sur le plan de la croissance et de la création d'emplois, l'accent doit être mis de nouveau sur les accords bilatéraux et les accords régionaux, notamment avec les partenaires stratégiques et ceux dont les marchés se développent à un rythme soutenu. Il faudrait notamment s'efforcer de supprimer les entraves aux échanges, d'améliorer l'accès aux marchés, de mettre en place des conditions d'investissement appropriées, de protéger la propriété intellectuelle, d'assurer l'accès aux matières premières et d'ouvrir les marchés publics. Sur ce dernier point, le Conseil européen attend avec intérêt la proposition relative à un instrument de l'UE, que la Commission doit présenter prochainement.
- b) L'Union devrait tirer parti des relations particulières qu'elle entretient avec les régions voisines pour tisser des liens économiques plus étroits et ouvrir de nouvelles perspectives d'échanges commerciaux et d'investissements, notamment en cherchant à conclure, le cas échéant, des accords de libre-échange approfondis et complets. L'action en faveur d'un environnement plus favorable aux entreprises dans l'ensemble du voisinage de l'UE représente un investissement essentiel dans la prospérité de la région au sens large. L'Union devrait s'efforcer de réaliser l'intégration de certains secteurs ayant une incidence notable sur la croissance et l'emploi, tels que l'énergie et les transports aériens.
- c) L'Union devrait également s'employer à tirer pleinement parti d'un environnement réglementaire qui s'applique dans un espace économique en expansion et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de normes. Elle devrait élaborer une politique globale en matière d'investissement, dont l'objectif serait de parvenir à une libéralisation et une protection effectives et réciproques des investissements en tant que partie intégrante de la politique commerciale commune globale de l'Union. L'UE devrait par ailleurs veiller à renforcer la cohérence entre les aspects extérieurs de politiques sectorielles telles que l'énergie, les transports et les visas, dans le cadre de l'équilibre global entre ses intérêts économiques et ses objectifs de politique étrangère.

9. Les travaux sur ces questions seront poursuivis en priorité et les ressources et instruments nécessaires y seront consacrés. La Commission est invitée à rendre compte, d'ici le printemps prochain, des progrès réalisés. Chaque fois que le besoin s'en fera sentir, les sommets entre l'UE et les pays et régions tiers porteront plus particulièrement sur le règlement des questions en suspens dans les accords en cours de négociation avec ceux-ci.

II. G20

10. Le Conseil européen a débattu de la préparation du sommet du G20 qui se tiendra à Cannes. Il a confirmé les orientations arrêtées par le Conseil lors de la préparation des réunions des ministres des finances, de l'agriculture, de l'emploi et du développement du G20.
11. Il est nécessaire d'agir résolument en vue de maintenir la stabilité financière, de rétablir la confiance et de soutenir la croissance et la création d'emplois. Le G20 devrait approuver un plan d'action ambitieux comportant des engagements et des mesures spécifiques émanant de tous les pays qui en sont membres, en vue de faire face aux graves problèmes qu'entraîne le ralentissement économique actuel et d'assurer une croissance forte, durable et équilibrée, tout en mettant en œuvre une stratégie d'assainissement budgétaire crédible.
12. Au sommet de Cannes, il conviendrait également que de réels progrès soient accomplis dans les domaines suivants:
- a) la réforme du système monétaire international: il s'agit en particulier de renforcer les instruments de surveillance et de gestion des crises et d'assurer une meilleure coordination des politiques économiques et monétaires; la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines devrait constituer la première réponse aux chocs causés par les mouvements de capitaux, et le G20 devrait continuer à promouvoir l'ouverture des marchés des capitaux et à se garder de tout protectionnisme financier; de nouveaux progrès sont attendus en ce qui concerne une trajectoire d'élargissement du panier des droits de tirage spéciaux fondée sur des critères, afin de contribuer à l'évolution du système monétaire international, sur la base des critères existants. Il conviendrait que le G20 veille à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour assumer ses responsabilités systémiques et qu'il étudie les contributions que pourraient apporter au FMI des pays dont l'excédent extérieur est important;

- b) le renforcement de la réglementation et de la surveillance du secteur financier: il convient de veiller à la mise en œuvre intégrale et cohérente des engagements pris dans le passé, ce qui suppose une mise en œuvre cohérente et en temps utile des accords de Bâle II, Bâle II.5 et Bâle III, une réforme des produits dérivés de gré à gré ainsi que des principes et normes en matière de rémunération. Des progrès doivent être réalisés pour ce qui est de mettre en place des cadres cohérents sur le plan international pour tous les établissements financiers d'importance systémique, de recenser et de publier la liste des pays et territoires non coopératifs, de faire converger les normes comptables, de renforcer la régulation du système bancaire parallèle, de lutter contre les paradis fiscaux et de réduire la dépendance excessive à l'égard des notations de crédit. Afin de suivre le rythme de la réforme ambitieuse du secteur financier, l'assise institutionnelle du Conseil de stabilité financière, ses ressources et sa gouvernance seront renforcées. Il convient de réfléchir à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle mondiale et de faire avancer les travaux sur cette question;
- c) la lutte contre la volatilité excessive des cours des produits de base, qui passe notamment par le renforcement de la transparence des marchés des produits de base et l'amélioration du fonctionnement et de la réglementation des marchés des produits dérivés; le plan d'action du G20 sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture constitue un nouveau pas important vers une réponse coordonnée à l'échelle internationale face au défi que représente la sécurité alimentaire;
- d) l'action en faveur de la reprise économique mondiale et d'une croissance durable et inclusive: il convient à cet effet de plaider en faveur d'un programme de négociations actif à l'OMC, y compris pour les pays les moins développés, et de mettre pleinement en œuvre, par des mesures concrètes, le programme du G20 pour le développement; il convient en outre de renforcer la dimension sociale de la mondialisation;
- e) les mesures visant à accroître la libéralisation des échanges internationaux et à résister au protectionnisme, notamment en convenant d'un plan crédible servant de base à l'achèvement du cycle de Doha pour le développement et en réfléchissant à des approches novatrices pour renforcer le système commercial multilatéral;
- f) la lutte contre le changement climatique, qui exige en particulier la mobilisation de sources de financement pour combattre le changement climatique.

III. CHANGEMENT CLIMATIQUE

13. Le Conseil européen fait siennes les conclusions du Conseil des 4 et 10 octobre 2011, qui présentent de manière détaillée la position de l'UE pour la conférence de Durban. Il souligne qu'il est essentiel de mettre en place un régime international ambitieux de lutte contre le changement climatique si nous voulons atteindre l'objectif concerté visant à maintenir l'élévation des températures mondiales à un maximum de 2 °C. L'Union européenne s'emploiera à obtenir un résultat ambitieux et équilibré lors de la conférence de Durban, dans le prolongement de ce qui a été décidé l'année dernière à Cancún. Il est urgent de se mettre d'accord sur un processus visant à établir un cadre complet juridiquement contraignant, accompagné d'un calendrier clair, assurant une participation à l'échelle planétaire y compris des principales économies. Le Conseil européen confirme que l'Union européenne est disposée à accepter une deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto, dans le cadre d'une transition vers un tel cadre, comme indiqué par le Conseil le 10 octobre 2011.
14. Le Conseil européen salue les travaux menés actuellement par le groupe de haut niveau sur la viabilité de l'environnement mondial, établi par le Secrétaire général des Nations unies, afin de trouver de nouveaux moyens efficaces de favoriser le développement durable.

IV. POLITIQUE ÉTRANGÈRE

15. L'Europe demeure résolue à apporter son soutien à la transformation démocratique dans les pays de son voisinage méridional grâce à la Politique européenne de voisinage. La transition démocratique et le développement économique dans l'ensemble de la région demeurent essentiels pour établir la démocratie, dans le respect total de l'État de droit, des droits de l'homme et des droits civils. Le lancement rapide de projets concrets dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée peut grandement contribuer à ce processus.
16. La mort de Mouammar Kadhafi marque la fin d'une ère de despotisme et de répression, au cours de laquelle le peuple libyen a trop longtemps souffert. Aujourd'hui, la Libye peut tourner une page de son histoire, entamer le processus de réconciliation nationale et embrasser un nouvel avenir démocratique.

Le Conseil européen rend hommage au courage et à la détermination du peuple **libyen**. Il attend avec intérêt la formation d'un gouvernement d'union doté d'une large assise, le lancement d'un processus de transition démocratique, pacifique et transparent s'adressant à tous les Libyens, et la préparation d'élections libres et régulières conformément à la déclaration constitutionnelle du Conseil national de transition. Il réaffirme que l'Union européenne est déterminée à apporter son concours à l'émergence d'une Libye démocratique. Le Conseil européen rappelle qu'il soutient une **Égypte** démocratique, pluraliste et stable, partenaire clé de l'UE. Les autorités intérimaires ont pour mission capitale d'organiser les premières élections démocratiques et transparentes, tout en assurant l'ordre public dans le respect des droits de l'homme. Le Conseil européen est préoccupé par les affrontements tragiques qui ont eu lieu récemment en Égypte et souligne qu'il est important de promouvoir et de protéger la liberté de religion ou de conviction, y compris la protection des minorités religieuses, qui est un élément essentiel de toute société démocratique. Le Conseil européen se félicite de la tenue ce jour des premières élections libres et régulières en **Tunisie**. L'Union européenne soutiendra les nouvelles autorités dans leurs efforts en faveur de la démocratisation et d'un développement économique durable, notamment dans le cadre du groupe de travail UE-Tunisie.

17. Le Conseil européen approuve pleinement les conclusions sur la **Syrie** que le Conseil a adoptées le 10 octobre. Le peuple syrien doit pouvoir décider de l'avenir de son pays sans craindre la répression. Le Conseil européen salue les efforts menés par l'opposition politique pour créer une plateforme unie. La formation du Conseil national syrien constitue un progrès encourageant. Le Conseil européen demeure vivement préoccupé par la situation actuelle en Syrie et souligne qu'il soutient résolument le peuple syrien à l'heure où celui-ci exprime ses aspirations légitimes à vivre librement et dignement. Il condamne avec la plus grande fermeté la répression brutale que mène le régime syrien contre son peuple ainsi que les violations généralisées des droits de l'homme. Le président Assad doit quitter le pouvoir afin qu'une transition politique puisse avoir lieu en Syrie. L'UE a décidé d'instituer des mesures restrictives visant les responsables de la répression violente et les personnes qui y sont associées ainsi que ceux qui soutiennent le régime ou en tirent profit, et non la population civile. Elle imposera de nouvelles mesures, plus étendues, contre le régime aussi longtemps que la répression exercée contre la population civile se poursuivra. Le Conseil européen demande instamment à tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies de prendre leurs responsabilités compte tenu de la situation en Syrie.

18. Le Conseil européen se félicite que les mesures restrictives adoptées par l'UE à l'égard de l'**Iran** aient été renforcées à la suite de violations inacceptables des droits de l'homme et que des mesures restrictives aient été adoptées à l'encontre de cinq personnes à la suite de la tentative d'assassinat contre l'ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite auprès des États-Unis, qui a été déjouée. Il exhorte l'Iran à respecter toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Il continue d'être préoccupé par l'extension des programmes nucléaire et balistique de l'Iran, en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'AIEA, ainsi que par le fait que le pays ne coopère pas avec l'AIEA pour traiter les questions en suspens, y compris celles qui donnent à penser que son programme nucléaire pourrait comporter une dimension militaire.
- Nous exhortons l'Iran à entamer des négociations constructives et approfondies avec l'UE 3 + 3 afin de parvenir à un règlement global, négocié et durable de la question nucléaire, de manière à éviter d'éventuelles nouvelles mesures restrictives. Parallèlement, le Conseil européen invite le Conseil des affaires étrangères à préparer de nouvelles mesures restrictives, qui devront être arrêtées et mises en œuvre au moment opportun dans le cas où l'Iran continuerait à ne pas coopérer sérieusement et à ne pas respecter les obligations qui lui incombent. Il approuve la déclaration faite par la Haute Représentante le 21 septembre. Il réaffirme que l'Union européenne est déterminée à œuvrer pour régler cette question par la voie diplomatique.
19. Le Conseil européen se félicite de la tenue du deuxième sommet du **Partenariat oriental** à Varsovie, les 29 et 30 septembre, et salue l'intention de la Haute Représentante et de la Commission européenne de proposer une feuille de route qui définirait les objectifs, les instruments et les mesures à prendre en vue du prochain sommet, qui aura lieu au cours du deuxième semestre de 2013. Le degré et le rythme de l'association politique et de l'intégration économique des pays de ce partenariat à l'UE dépendront du respect par ceux-ci des principes démocratiques et de l'État de droit, qui constituent le fondement du partenariat.

DÉCLARATION DU CONSEIL EUROPÉEN

C'est avec une grande satisfaction que le Conseil européen a pris connaissance du communiqué du 20 octobre par lequel le groupe ETA annonce l'arrêt définitif de son activité terroriste. Il s'agit sans aucun doute d'une victoire pour la démocratie et la liberté, en Espagne et dans l'ensemble de l'Union européenne; à cet égard, le Conseil européen tient à exprimer sa reconnaissance au gouvernement, aux partis politiques, aux forces de sécurité, aux services répressifs et à toute la société espagnole pour la fermeté et la détermination dont ils ont fait preuve dans cette longue lutte contre la violence terroriste. Il tient également à saluer la valeur inestimable de la coopération mise en place et de la solidarité manifestée au niveau européen, et remercie tout particulièrement le peuple et le gouvernement français. Nous rendons aussi un hommage particulier à la mémoire des victimes de cette violence, une mémoire que nous devons perpétuer pour qu'une telle violence, qui n'aurait jamais dû voir le jour, ne puisse jamais réapparaître.